



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **4 mars 2019**

Décision n° **CP-2019-2934**

commune (s) : **Meyzieu**

objet : Voirie de proximité - Acquisition à titre onéreux d'une parcelle de terrain nu située 32 rue Victor Hugo et appartenant à M. et Mme Aggoun

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Geoffroy

Président : Monsieur David Kimelfeld

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 22 février 2019

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mardi 5 mars 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, MM. Claisse, George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mme Baume, MM. Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mmes Belaziz, Peillon, Jannot, M. Vesco.

Absents excusés : Mmes Laurent (pouvoir à M. Desbos), Vessiller, Panassier, MM. Jacquet (pouvoir à M. Claisse), Chabrier.

Absents non excusés : MM. Barge, Calvel.

Commission permanente du 4 mars 2019**Décision n° CP-2019-2934**

commune (s) : Meyzieu

objet : **Voirie de proximité - Acquisition à titre onéreux d'une parcelle de terrain nu située 32 rue Victor Hugo et appartenant à M. et Mme Aggoun**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 19 février 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Dans le cadre de l'élargissement de la rue Victor Hugo, une acquisition reste à réaliser par la Métropole de Lyon concernant la parcelle cadastrée BA 111, impactée par l'emplacement réservé de voirie n° 01 au plan local d'urbanisme, située 32 rue Victor Hugo, à Meyzieu, propriété de monsieur et madame Aggoun.

Il s'agit d'une parcelle de 90 m², libre de toute location ou occupation, pour laquelle un accord a été conclu entre les vendeurs et la Métropole.

Aux termes du compromis, monsieur et madame Aggoun céderaient ce terrain nu au prix de 6 750 €. Le bien acquis intègrerait le domaine public de voirie métropolitain. Les travaux relatifs au déplacement de la logette EDF et du compteur d'eau au nouvel alignement, seront à la charge de l'acquéreur ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition, par la Métropole, à titre onéreux pour un montant de 6 750 €, de la parcelle cadastrée BA 111, de 90 m², située 32 rue Victor Hugo, à Meyzieu et appartenant à monsieur et madame Aggoun, selon les conditions énoncées ci-dessus, dans le cadre de l'élargissement de la voie.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, individualisée le 22 janvier 2018, pour un montant de 935 000 € en dépenses sur l'opération n° OP09O4367.

4° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2019 - chapitre 21 - compte 2112 - fonction 844, pour un montant de 6 750 € correspondant au prix de l'acquisition et de 1 160 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 5 mars 2019.